

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1111

Artikel: Achat : quand la Banque populaire suisse bégaye, au point de s'étouffer
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011362>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand la Banque populaire suisse bégaié, au point de s'étouffer

La BPS n'en est pas à son premier naufrage. En pleine crise des années trente elle avait été nationalisée de fait pour protéger les petits épargnants. Elle est maintenant aux mains d'une des plus grandes institutions privées du pays.

(ag) Dans quelles conditions s'était opéré, en 1933, le sauvetage par la Confédération de la Banque populaire suisse ? Ce qui frappe à la lecture du Message du Conseil fédéral et du débat parlementaire, c'est que les mêmes erreurs, à soixante ans d'intervalle, ont produit les mêmes effets. Pour accrocher par une anecdote, rappelons que le conseiller fédéral Musy, responsable du département des Finances, saisi d'une demande de soutien de la BPS, mit en œuvre pour procéder à une analyse du bilan trois experts, dont notamment le président du Crédit suisse, le Dr Kurz.

Coopérative bernoise

Comme toute coopérative, la banque créée à Berne en 1869 avait pour but le bien-être de ses membres (*«zur Förderung des Wohlstandes der Mitglieder»*). Le démarriage est modeste: la part sociale est fixée à 100 francs, mais huit ans plus tard déjà, elle est portée à 1000 francs. L'extension est d'abord bernoise, la première succursale est ouverte à Saignelégier. Puis rapidement, l'expansion gagne les cantons voisins, d'où la nouvelle dénomination de Banque populaire suisse. La banque touche avant tout la classe moyenne, les petits épargnants. Elle devient rapidement la plus grande banque d'épargne avec la Banque cantonale de Zurich. Elle gagna beaucoup d'argent en 1914-1918 en ouvrant des crédits, finançant l'approvisionnement du pays.

Mais lors de la crise de 1921-1922, les pertes furent lourdes et grande la tentation de compenser les défaillances du marché intérieur par des investissements et des prêts à l'étranger, de plus forte rentabilité, de 10% en général, jusqu'au jour où, en 1929...

Les Bernois révélaient leur inexpérience des grandes affaires, eux qui avaient voulu jouer dans la cour des grands. Le Conseil fédéral, en ouverture de son Message, le dit avec cruauté, jugeant

les aptitudes cantonales: «*La ville de Berne n'est pas comme Zurich, Bâle ou Genève, un centre industriel, commercial et financier important. Elle ne pouvait donc pas donner naissance à des banques qui, par leurs relations avec l'industrie et le grand commerce, fussent en mesure d'étendre leur activité au-delà des frontières...*

Outre l'inexpérience, la faiblesse de la BPS était son statut de coopérative. La création de nouvelles parts sociales assura, certes, la récolte de fonds propres, mais les coopérateurs avaient statutairement le droit d'en exiger le remboursement à la valeur nominale. Pour éviter des effets de panique, la banque pouvait imposer des délais, de quatre ou même de six ans après enregistrement de la démission qui, à elle seule, prenait une année. Mais en cas de crise larvée, et la BPS, en 1930, mit deux ans avant d'oser réagir, l'échelonnement des remboursements vide la substance de l'établissement au moment même où il aurait besoin de réserves pour faire face. Alors que dans la société anonyme l'actionnaire est en première ligne, subissant la moins-value boursière de ses titres, dans la coopérative c'est l'institution qui subit en plein le choc si les statuts autorisent le sociétaire à exiger le remboursement de ses parts sociales.

C'est ainsi que la deuxième banque du pays, coopérative et bernoise, dut être sauvée par la Confédération qui souscrivit 100 millions de nouvelles parts.

Promptitude du sauvetage

Quand on connaît la lenteur et la publicité des débats parlementaires, on pourrait se demander si cette procédure était adéquate pour un renflouement où la rapidité de l'intervention prime tout.

Mais à l'époque, quoique miliciens, les parlementaires savaient agir vite sans escamoter le débat. Qu'on en juge par

cette brève chronologie.

17 octobre 1933. Le directoire de la BPS intervient auprès du département fédéral des Finances. Sans aide publique, c'est la faillite. La banque compte 350 000 déposants. 135 000 carnets enregistrent une épargne inférieure à 100 francs. En pleine crise, la faillite toucherait les travailleurs et la classe moyenne. Le krach serait national.

Fin octobre – mi-novembre. Le conseiller fédéral Musy met en œuvre trois experts: Kurz (Crédit suisse) et Dapples (Nestlé) analysent les créances étrangères; Scherz (Banque cantonale de Berne) soupèse les actifs suisses. Les pertes sont lourdes sur les deux fronts. En Suisse, au premier rang, l'hôtellerie, celle de Saint-Moritz, de Montreux, mais aussi l'horlogerie, la broderie, etc. A l'étranger, les investissements en Allemagne, où le régime vient de changer, qui n'autorise plus la libre circulation des capitaux. Les banques suisses, selon le conseiller national Grimm, sont engagées en Allemagne pour deux milliards, dont 154 millions attribués à la BPS.

29 novembre. Dépôt du Message fédéral. La Confédération s'engage pour 100 millions. Elle exige que les parts sociales soient ramenées au 50% de leur valeur nominale (- 93 millions). En échange, les coopérateurs jouiront d'un bon. Les parts ne seront plus remboursables, mais aliénables comme des actions nominatives.

5 décembre. Débat au Conseil national qui a la priorité. Rapports approfondis. Les plus libéraux constatent que le secteur privé épousé par d'autres krachs, notamment celui de la Banque de Genève, ne peut intervenir. 300 millions d'épargne sont en jeu. Il faut donc agir. Aucune discussion juridique sur la capacité constitutionnelle de la Confédération d'intervenir en ce domaine.

6 décembre. Débat au Conseil des Etats, dont la commission a tenu une première séance en commun avec celle du National.

7 décembre. Liquidation d'une divergence formelle. Adoption. L'arrêté fédéral urgent entre immédiatement en vigueur.

Et la gauche

Le sujet serait facile pour stigmatiser une faillite capitaliste. Mais la BPS est

une coopérative. Les socialistes se ralient donc pleinement à l'intervention de la Confédération, mais demandent que la BPS devienne, étant nationalisée de fait, une «Banque fédérale des arts et métiers et des classes moyennes». La proposition est naturellement écartée. Klöti la défend au Conseil des Etats, elle y fait une voix.

En revanche, Grimm se taille un succès en rappelant les atermoiements du pouvoir pour créer un contrôle efficace des banques, dans l'intérêt des déposants. Cette fois la leçon a porté. Musy s'engage à aller rapidement de l'avant.

Le bégaiement

Remise en fonds, la BPS se refait une santé, conformément au vœu du Parlement qui avait demandé à ses dirigeants de la consacrer à son rôle de banque de la classe moyenne.

Mais en 1980, elle se lance aventurièrement dans une spéculation sur le cours de l'argent (le métal). Les pertes sont considérables. 139 millions de réserves les épurent. L'ancien conseiller fédéral Ernst Brugger (que faisait-il dans cette galère ?) met en place Walter Rüegg, qui donne une double impulsion: économies rigoureuses de gestion et, avec les gains réalisés, création d'un réseau à l'étranger.

A cette politique, la *Neue Zürcher Zeitung* peut adresser littéralement les mêmes reproches que les experts de 1933. La BPS se lance tardivement et coûteusement «alors que les trois vrais grands de la place financière suisse avaient depuis longtemps établi leur tête de pont à l'étranger et rassemblé leurs premières expériences, pleines d'épinettes». «Au lieu de se consacrer à la classe moyenne du pays, le David bernois se donnait d'autres ambitions...» Mêmes causes, mêmes effets. Mais cette fois-ci le sauvetage est une absorption. Il n'y aura pas pour la BPS une nouvelle leçon de l'histoire. Le plat ne sera pas repassé. ■

La Confédération a donc engagé 100 millions de francs en 1933 pour sauver la BPS. Une somme considérable pour l'époque: en 1930 par exemple, le compte financier de la Confédération affichait 634,7 millions de recettes et 483,4 millions de dépenses. Cinq ans plus tard, les dépenses étaient descendues à 524,6 millions pour des recettes de 505,1 millions. Le budget 1993 prévoit des recettes pour 37 211 millions et des dépenses pour 39 685 millions.

AUDIMAT Additions

(pi) Guillaume Chenevière l'avait annoncé fièrement au cours d'un laborieux débat à Spécial Cinéma sur le thème «la violence et l'image»: la Télévision romande ne programmerait plus de séries ou d'émissions comportant des scènes violentes en première partie de soirée. Une décision à laquelle on pourrait à la rigueur se rallier si elle ne concernait aussi par exemple les téléfilms policiers diffusés dans le cadre des «Mardis noirs» ou les films de qualité mais dont le sujet implique une part de violence. Il ne s'agit donc pas d'interdire d'écran un massacre à la tronçonneuse, mais de ne plus y montrer, en-dehors des images d'actualité, une partie de la réalité de ce monde contenue dans des productions artistiques. Des romans-photos pour les couche-tôt. Le traditionnel film du lundi diffusé dans le cadre de Spécial Cinéma semblait devoir échapper à cette règle. Mais voilà maintenant que Christian Defaye, dans un article intitulé «Son âme au diable ?» et paru dans *24 Heures* du 5 janvier, se livre à un curieux exercice. Il commence par assurer le lecteur que la TSR ne court aucun risque de glisser vers un genre tapineur et racoleur pour annoncer ensuite ce que devrait devenir Spécial Cinéma, en disant davantage ce qu'il ne sera plus que ce qu'il pourrait être: on y diffusera des films labellisés «grand public» (*«en se demandant par exemple si Tous les matins du monde appartient à ce registre»* — poser la question revient probablement à y répondre par la négative) suivis notamment de grands débats dont le prochain aura pour thème le cinéma et l'évolution de l'érotisme. Difficile de faire plus tapineur.

Les choix de programmation sur une chaîne comme la TSR ne sont évidemment pas simples: l'audimat est une référence incontournable et, pour s'assurer des ressources publicitaires, il est indispensable que les émissions soient regardées par un maximum de téléspectateurs. Mais sur une chaîne publique jouissant pour l'instant d'un monopole de fait et financée par une taxe prélevée auprès de tous les possesseurs d'un poste de télévision, l'audimat ne saurait être la référence principale. Guillaume Chenevière et Christian Defaye semblent nier cette évidence. Que l'on présente la météo comme on vend des lessives si cela plaît, d'accord.

Que l'on programme en nombre des séries, des films, des jeux et des émissions «grand public» parce qu'ils font le plein de téléspectateurs, toujours d'accord. Mais qu'une émission consacrée au cinéma ne diffuse plus que les succès du box-office — leur qualité n'est ici pas en cause —, et la TSR faillit à sa mission qui est aussi de contenter ceux qui préfèrent le cinéma d'auteur au cinéma de producteur, même s'ils sont peu nombreux et qu'ils se couchent avant 23 heures. ■

COMMUNES

Divisions

(cfp) Zurich fêtera cette année, malgré les difficultés que connaît la première métropole helvétique, le centenaire de sa fusion avec onze communes voisines.

Le début du siècle a été marqué par des mouvements de regroupement; assistance maintenant à un phénomène centrifuge? Deux communes bernoises pourraient en être un exemple. Il y a dix ans, Bolligen, une grande commune à l'est de Berne, éclatait en trois entités: Ostermundigen (16 000 habitants), Ittigen (11 000 habitants) et Bolligen (6 000 habitants). Cette année, la commune de Rubigen, qui ne comptait pourtant que 3 000 habitants, s'est également scindée en trois communes autonomes (Rubigen, Allmendigen et Trimstein), portant à 414 le nombre des communes bernoises.

Dans le cas de Rubigen, chacune des parties avait déjà une certaine autonomie et surtout une situation géographique qui la liait à un autre voisin. Les taux d'imposition sont maintenant différents dans ces communes. Ce mouvement est en contradiction avec la loi qui proclame la volonté des autorités d'encourager les fusions des petites communes; des subventions sont d'ailleurs prévues à cet effet. Or, on n'a assisté à aucun regroupement depuis que la loi est entrée en vigueur.

Les villes, qui sont des pôles d'attraction, offrent aux banlieusards des services que ces derniers ne paient pas, ou se contentent d'honorer symboliquement. Elles s'appauvrisent, ce qui ne gêne pas les petites communes qui semblent préférer régler seules leurs problèmes administratifs, leur sentiment de solidarité n'étant pas très fort. ■